

# **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

**PIERREFITTE-SUR-SEINE**

**2007 - 2009**

# SOMMAIRE

	<b>PAGE</b>
Introduction : Historique de la politique de la ville à Pierrefitte-sur-Seine	4
<b>LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE PIERREFITTE :</b>	
1- Un espace urbain fragmenté et des quartiers en très grande difficulté	5
2- Une population qui augmente et qui s'appauvrit	6
3- Une faible base économique et de faibles ressources de la commune, que la solidarité ne compense que partiellement	8
<b>AXES PRIORITAIRES :</b>	
<b>Axe I - HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	
1. La situation du logement social	
▪ l'offre	9
▪ la demande	10
2. Le Parc Privé Dégradé : Objectifs et Moyens	11
▪ Quartier nord : le plan de sauvegarde de la copropriété « le mermoz » - 115 rue j. Chatenay	11
▪ Quartier Sud : Diagnostic préalable de la copropriété « Les Fauvettes » - 135 avenue Lénine	11
▪ Quartier Centre : Etude pré opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	11
▪ Quartier Sud : Le Petit Pierrefitte	12
3- Le logement spécifique	
▪ Logements des jeunes et étudiants	12
▪ Foyers de travailleurs migrants	13
4. Les projets de rénovation urbaine	14
▪ le contexte	
▪ les éléments des projets d'habitat	
▪ Conclusion	15

## **Axe II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSERTION**

1. Eléments de contexte	16
1.1 échelon communautaire	
1.2 une réponse communautaire : le Plan pour l'activité et l'emploi	17
2. Echelon local	18
2.1 développement économique, emploi et insertion	
2.2 revitalisation et diversification commerciale	19

## **Axe III - EDUCATION**

1. La politique locale récente	20
2. Cohérence des dispositifs	21
3. Le projet éducatif	22
4. Le volet Education du CUCS	22 à 24

## **Axe IV - SANTE**

1. Eléments de diagnostic sur le territoire	25
2. Constat sur l'état de santé des habitants	25
2.1 Un état de santé dégradé, frein à l'insertion	25
2.2 Facteurs entravant l'accès aux soins	26
2.3 Priorités qui se dégagent du diagnostic	26
2.4 Les axes de travail	26

## **Axe V - CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

1. Le contexte	28
2. Les démarches engagées	29
3. Les objectifs	29

## **MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

1. Coordination et pilotage par thématique	31
2. Pilotage du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE	32
3. Programmation annuelle	32
4. Convention pluriannuelle	32
5. Evaluation	33
6. Les engagements financiers	33

## Historique de la politique de la ville à Pierrefitte sur Seine

La ville de Pierrefitte s'est engagée pour la première fois dans les dispositifs politique de la ville sur la contractualisation des contrats de ville 2000-2006.

Les axes prioritaires de la convention territoriale, déclinés en objectifs visant à lutter contre toutes les formes d'exclusion territoriales et sociales, ont concerné :

- l'aménagement de la ville (réalisation du projet « cœur de ville », rénovation et création de nouveaux équipements...),
- le logement (accès au logement, prévention des expulsions locatives),
- la promotion du développement économique,
- la réduction des inégalités sociales et culturelles,
- la mobilisation de la population et participation des habitants.

Des conventions thématiques ont été élaborées :

- le Contrat Local de Sécurité intercommunal Stains-Pierrefitte a été signé en 2001.
- un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été mis en place pour faciliter la mise en œuvre locale du dispositif.
- l'Atelier Santé Ville a démarré en 2002, après la conduite d'un diagnostic de santé.

Par ailleurs, en matière de renouvellement urbain la ville s'est engagée en 2001 dans un Grand Projet de Ville intercommunal avec les villes de Stains et de Saint-Denis, dans sa partie sud et était candidate sur une Opération de Rénovation Urbaine pour ses quartiers nord.

Ces deux dispositifs ont évolué en projets de rénovation urbaine, qui seront détaillés dans ce document. Ces projets sont maintenant conduits par la Communauté d'agglomération Plaine Commune, en articulation avec la ville.

En effet, depuis la création de la communauté d'agglomération le 20 décembre 2001, les transferts de compétences ont successivement concerné le développement économique en 2001, les espaces publics, la voirie et les ordures ménagères en 2003, l'insertion, l'habitat, l'aménagement et l'urbanisme en 2004. La mise en œuvre de la rénovation urbaine relève pour une grande part des compétences de l'agglomération.

## LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE PIERREFITTE :

### 1- Un espace urbain fragmenté et des quartiers en très grande difficulté

Située à 14 km de Paris-Notre Dame, Pierrefitte-sur-Seine se trouve aux marges de la « deuxième couronne » dans le département de la Seine-Saint-Denis, à la limite du département du Val-d'Oise. Elle est bordée par les communes de Saint-Denis, Stains, Villetaneuse, Sarcelles et Montmagny.

D'une superficie de 344 ha, la commune est étendue du nord au sud tout au long de la RN1. Elle est coupée par des infrastructures importantes : la RN1 compte un trafic de 51 000 véhicules/jour, dont un tiers de poids lourds, les voies SNCF nord et les voies du RER D ont une trajectoire sud-ouest/nord-est et la voie de Grande Ceinture (Sartrouville-Noisy-le-Sec) traverse la commune d'ouest en est.

**Les quartiers nord**, situés au-delà du boulevard Charles de Gaulle, sont occupés par de nombreux ensembles d'habitat collectif, et notamment le quartier d'habitat social dit « des Poètes » en continuité avec le grand ensemble de Sarcelles-Lochères.

**Les quartiers centraux** sont constitués d'une part, du centre-ville et du quartier Potier, autour de l'ancien vieux bourg rural en partie rénové et d'autre part du quartier de la gare. Ils sont composés de parties anciennes peu denses et de parties récentes correspondant à des opérations d'urbanisation et d'aménagement réalisées depuis 25 ans. L'ambition du projet de ville est d'étendre le centre-ville vers le sud jusqu'à la ligne ferroviaire de grande ceinture et de conforter le dynamisme culturel, économique et commercial de ce cœur de ville durement touché par la concurrence des centres urbains proches.

**Les quartiers sud** sont assez distants du centre, isolés par les voies ferrées et situés à la limite de la commune de Saint-Denis, dont les commerces, transports et équipements exercent une attraction forte sur leurs habitants. Dans ce secteur se côtoient des espaces pavillonnaires et plusieurs ensembles d'habitat collectif, notamment deux cités HLM (place Lavoisier et place Langevin) gérées par la SCIC Habitat-Ile de France.

Les quartiers sud sont eux-mêmes subdivisés en 3 zones :

- le quartier Langevin-Lavoisier, situé au sud-est est relativement isolé du reste de la commune, au sud des voies de chemin de fer SNCF Nord et en bordure de la zone non urbanisée des Tartres et des communes de Stains et de Saint-Denis ;

- le quartier situé au sud-ouest entre les deux voies ferrées, de part et d'autres de la RN1, comporte notamment l'ensemble HLM des Joncherolles / 8 mai 1945 et la copropriété des Fauvettes ;

- la zone non urbanisée des Tartres (48 ha, dont 44% sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine, 40% sur la ville de Stains et 16% sur la ville de Saint-Denis) constitue une réserve foncière. Elle jouxte le Clos Saint-Lazare à Stains et l'université de Saint-Denis. Son aménagement est en cours d'étude par la Communauté d'agglomération.

**La ville se subdivise du nord au sud en trois sous-ensembles reliés par la route nationale. Cette configuration a toujours été une difficulté pour concilier le bon équipement des quartiers et une centralité active.**

**Dans cette configuration, le centre ne parvient pas à jouer son rôle fédérateur, à cause de son échelle réduite et de son manque d'attractivité, notamment commerciale.**

**Les secteurs à dominante d'habitat collectif social et privé (copropriétés en difficulté) qui ont le plus de problèmes sont d'une part les plus excentrés : au nord, le quartier des Poètes et au sud, le quartier Langevin-Lavoisier et le quartier des Joncherolles-8 mai 1945-Fauvettes et d'autres part les quartiers centraux Jean-Vilar et Jean-Jaurès.**

## 2- Une population qui augmente et qui s'appauvrit

### 2.1 Evolution de la population

La population de Pierrefitte était de 23.823 habitants au recensement de 1990, soit 1.456 personnes de plus (+6%) qu'en 1982. Au recensement de 1999, elle s'élève à 25.816 habitants, soit 1.993 personnes de plus qu'en 1990 (+7,72%).

La croissance démographique de Pierrefitte se confirme donc depuis 1982. Au cours de la période intercensitaire 1990-1999, le taux de croissance est de + 8,4 % sur les 9 années et de + 0,90 % / an.

La croissance de la population se traduit par une densité moyenne relativement élevée : 7.571 habitants au km<sup>2</sup> en 1999 (6.986 habitants / km<sup>2</sup> en 1990). Cette densité moyenne recouvre de fortes disparités selon les différents quartiers : densité la plus forte dans le quartier Nord, avec 19.350 habitants / km<sup>2</sup> et densité la plus faible dans le quartier de la Butte Pinson avec 4.588 hab./ km<sup>2</sup>.

**Pierrefitte est la seule ville dans son contexte géographique (communauté d'agglomération Plaine-Commune et Sarcelles) à connaître une augmentation de la taille des ménages depuis 1982.**

### 2.2 Répartition de la population par classes d'âge et par quartiers

Quartier	Total	0-2 ans		3-5 ans		6-14 ans		15-18 ans		19-25 ans		26-45 ans		46-64 ans		65 ans et plus	
Nord	4521	221	4,89%	304	6,72%	870	19,24%	349	7,72%	493	10,90%	1409	31,17%	652	14,42%	223	4,93%
Maroc	2781	87	1,92%	120	2,65%	314	6,95%	159	3,52%	267	5,91%	804	17,78%	653	14,44%	377	8,34%
Gare	2394	76	1,68%	79	1,75%	258	5,71%	112	2,48%	196	4,34%	734	16,24%	649	14,36%	290	6,41%
Guéroux-Potier	2075	79	1,75%	100	2,21%	217	4,80%	73	1,61%	236	5,22%	733	16,21%	342	7,56%	295	6,53%
Centre Ville	2459	96	2,12%	142	3,14%	348	7,70%	132	2,92%	223	4,93%	805	17,81%	464	10,26%	249	5,51%
Butte Pinson	2081	47	1,04%	71	1,57%	293	6,48%	132	2,92%	220	4,87%	563	12,45%	450	9,95%	305	6,75%
Joncherolles	2527	61	1,35%	118	2,61%	356	7,87%	147	3,25%	257	5,68%	761	16,83%	602	13,32%	225	4,98%
Hirondelle	2228	59	1,31%	92	2,03%	305	6,75%	139	3,07%	219	4,84%	618	13,67%	539	11,92%	257	5,68%
Sud	4723	157	3,47%	236	5,22%	670	14,82%	283	6,26%	557	12,32%	1413	31,25%	1005	22,23%	402	8,89%
Total	25789	883	3,42%	1262	4,89%	3631	14,08%	1526	5,92%	2668	10,35%	7840	30,40%	5356	20,77%	2623	10,17%

La population de Pierrefitte est caractérisée par sa jeunesse (en 1999, les moins de 18 ans représentaient 30% des habitants, contre 28% dans le département et 25% dans la région). Les quartiers où le pourcentage de jeunes est le plus important sont les quartiers nord et sud.

On observe des taux significatifs de 46-64 ans dans le sud et de plus de 65 ans dans les quartiers du Maroc et sud.

La ville est aussi caractérisée par une population étrangère importante et croissante (25,7 % de la population totale en 1999, contre 18,7 % dans le département et 11,9 % dans la région). Sans que cela soit étayé par des chiffres, il est constaté sur la ville (à travers l'accueil dans les services municipaux et dans les structures lors des inscriptions, par exemple) qu'il y a un nombre important de publics non francophones et une diversification des nationalités accueillies par rapport aux migrations plus anciennes.

### 2.3 Données sur l'évolution du nombre de personnes en situation d'exclusion ou de précarité

- 1854 demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'ANPE en juin 2006. Ils étaient 2082 en juin 2005. On observe donc une baisse de 11% en un an.

- Le nombre de **personnes bénéficiaires du RMI** est en constante augmentation: 310 en mai 1994, 678 en décembre 1997, 818 en 1999, 832 en juin 2003, 932 en 2004, 978 en juillet 2005 et **1068 en juin 2006**, soit une augmentation de 9,2 % durant la dernière année (source CAF de la Seine-Saint-Denis). La durée moyenne de versement de plus de 3 ans représente 47,15% des bénéficiaires.

Le tableau suivant indique la situation alarmante des familles : l'ensemble des chiffres montre une situation plus grave à Pierrefitte que dans le département et la région.

#### Taux d'allocataires de la CAF<sup>1</sup>, niveau de ressources des allocataires et taux de ménages bénéficiaires du RMI

	Pierrefitte/Seine	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Nombre d'allocataires de la CAF	5 095	263 452	1 741 122
Taux de couverture de la CAF = allocataires / ménages (INSEE 1999)	61,8%	50,2%	38,6%
% Allocataires dont le revenu est < au seuil de pauvreté	41,3%	39,4%	29,7%
% Allocataires dont le revenu est > au seuil de pauvreté grâce aux prestations sociales	21,3%	18,7%	15%
% Allocataires RMI / ménages de 25 à 60 ans (INSEE 1999)	12,8%	10,5%	5,3%

Source : Caisse d'Allocation Familiale, 31/12/2002

- On dénombre 9 854 foyers fiscaux à Pierrefitte. 61% d'entre eux ont des revenus compris entre 0 et 12 000€ par an, pour 53 % dans le département de la Seine-Saint Denis, 37,7% dans le département des Hauts-de-Seine et 42,6 % dans la Région Ile-de-France.

- Le poids moyen des allocataires d'APL (nombre total de bénéficiaires y compris les conjoints et les enfants sur le nombre total de logements) s'élève à 111% alors qu'il s'élève à 47,4 % en Ile de France et à 56,4 % sur la France entière.

- La paupérisation de la population est aussi visible à travers les facturations aux familles pour les activités et le niveau d'équipement des enfants participant à ces activités : 74% des inscrits à l'école municipale des sports paient le tarif minimum.

### 3- Une faible base économique et de faibles ressources de la commune, que la solidarité ne compense que partiellement

- la faiblesse de l'activité économique a longtemps privé la ville des ressources nécessaires à la mise en œuvre de son projet social et urbain ;

- La ville de Pierrefitte-sur-Seine est l'une des plus pauvres du département, en raison du cumul de la faiblesse de son potentiel fiscal (704 €/habitant en 2005 alors qu'il est de 1236 €/habitant en Région Ile-de-France et 992 €/habitant en moyenne nationale) et du faible revenu moyen de ses habitants (qui s'élevait, en 2005 à 6 785 €/habitant, pour 12 308 €/habitant en moyenne régionale et 9 673 €/habitant en moyenne nationale) ;

<sup>1</sup> Sont considérés comme allocataire les ménages dont un des membres bénéficie d'une prestation de la CAF au titre de l'aide au logement, des enfants, du RMI. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est versée individuellement à chaque adulte handicapé.

- Elle a de faibles ressources : près de 69 % des foyers fiscaux sont exonérés totalement (21,4%) ou partiellement (47,5%) de la taxe d'habitation (pour 58,7% sur le département).

Au regard des données socio-économiques qui caractérisent la ville de Pierrefitte, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale portera sur les **quartiers suivants : Nord (Poètes et Châtenay), Sud (Langevin et Lavoisier), 8 Mai, Joncherolles-Fauvettes, Jean Vilar et Jean Jaurès** et d'autre part, sur l'ensemble des **thématiques proposées dans le cadre de la nouvelle contractualisation :**

- **Habitat et cadre de vie et développement économique et insertion : ces thèmes relèvent de la communauté d'agglomération mais ont une déclinaison locale, abordée dans ce contrat.**
- **Education**
- **Santé**
- **Citoyenneté et prévention de la délinquance.**



## Axe I . HABITAT ET CADRE DE VIE

Le nombre total de logements sur la ville de Pierrefitte s'élevait à 9 816 dont 4 096 logements sociaux et 5 720 logements privés au recensement 1999. Ces chiffres issus du recensement ont évolué en particulier concernant le parc privé.

Les deux projets de rénovation urbaine entraîneront aussi une évolution des patrimoines : démolition et reconstruction.

Les actions sur cette thématique s'inscrivent notamment dans le cadre du **Programme Local de l'Habitat Communautaire** et du **Contrat Territorial de Rénovation Urbaine** de Plaine Commune.

### 1- La situation du logement social

#### 1.1 L'offre

Les logements sociaux représentent 42% du parc logements et sont répartis entre 10 bailleurs.

OPAC Plaine Commune Habitat	
SCIC Habitat Ile de France	
OPH 93	
LOGIS TRANSPORT	
PIERRE ET LUMIERE	
3F	
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	
AEDIFICAT	
SCI DES VIGNES BLANCHES	
SCI LE COLOMBIER	
Total	

- ENJEU :

A l'échelle intercommunale comme à l'échelle locale, Plaine Commune et la Ville de Pierrefitte poursuivront les efforts de construction de logements sociaux et travailleront en lien avec les bailleurs présents sur son territoire à la réhabilitation-résidentialisation des patrimoines anciens.

Ces opérations seront à accompagner d'actions en direction des habitants : accueil des nouveaux arrivants, édition de livret, de brochure rappelant les droits et les devoirs des locataires et des bailleurs, travail sur la maîtrise et la consommation des énergies etc.

## **1.2 La demande**

La Direction du Logement comptabilise **872** dossiers de demandes de logements sociaux.

Sur la période 2005-2006, et en raison du peu de vacances, c'est moins de 100 logements qui ont pu être attribués.

Les raisons d'une demande de logement sont multiples :

- inadaptation du logement à la composition familiale
- souhait de décohabitation des jeunes adultes
- souhait de décohabitation de personnes hébergées
- logement insalubre et sentiment d'insécurité
- locataires du privé cherchant un logement social en raison, entre autre, des prix prohibitifs du privé.
- échange

Il est à noter la forte demande de sortie du parc locatif privé au regard de statuts d'occupation précaire, qui représente un tiers des demandes. La demande globale provenant du parc privé représente 50% de la demande totale de logements.

La demande est par ailleurs caractérisée par une grande précarité des demandeurs : 6,5% d'entre eux n'ont aucun revenu, près de 40 % d'entre eux ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, et par des statuts spécifiques : hébergés, familles monoparentales.

Il faut ajouter à ces demandes, celles émanant de jeunes étudiants qui ne trouvent pas de place en résidence universitaire, ou de jeunes couples avec un enfant qui ne remplissent plus les conditions pour louer en chambre universitaire.

En outre, le service du logement est confronté à l'impossibilité de pouvoir répondre à l'hébergement d'urgence lorsque le cas se présente. La seule réponse, dans certains cas, est le 115, qui reste une situation d'hébergement temporaire et précaire, fragilisant d'autant plus la situation concernée et rendant une réinsertion sociale difficile.

## **1.3 La prévention des expulsions locatives**

La ville s'est engagée dans le domaine de la prévention des expulsions locatives, compte tenu du nombre

important de dossiers. Cela s'est traduit par le recrutement d'une personne et la mise en place d'une commission d'impayés de loyers. Dès le deuxième mois suivant le début de la dette, la commission intervient afin d'apporter une solution à la situation du locataire en difficulté.

Ainsi, en 2006, sur 166 dossiers étudiés, seulement 42 concours de la force publique ont été prononcés par le Préfet et 37 expulsions ont été réalisées.

- **ENJEU :**

Au vu des bons résultats de cette démarche et des besoins, l'enjeu est de poursuivre le travail entamé et de reconduire la demande de financement du poste, déjà financé les années précédentes dans le contrat de ville.

## 2- Le parc privé dégradé

A Pierrefitte-sur-Seine, le parc privé est estimé à 5720 logements (60% du parc global) réparti pour moitié en collectif et pour moitié en individuel.

Il existe des problématiques urbaines liées à la précarité de certaines zones d'habitat où l'on trouve de l'habitat individuel (Petit Pierrefitte au sud), de petites copropriétés anciennes (quartier centre, le long de la rue de Paris) mais aussi des copropriétés plus récentes de taille moyenne (Le Mermoz au Nord et les Fauvettes au Sud).

Plaine Commune cherche aujourd'hui à parfaire sa connaissance de ce parc et développe plusieurs projets qui le concernent directement et qui visent à accompagner sa requalification :

- **QUARTIER NORD : LE PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE « LE MERMOZ » - 115 RUE J. CHATENAY (56 LOGEMENTS) 2006/2011**

Construite au début des années 80 dans le cadre de la ZAC du Barrage, cette copropriété a fait l'objet de plusieurs diagnostics préoccupants qui ont conduit la commune à demander au préfet son inscription en « plan de sauvegarde de copropriétés en difficultés ».

Cette démarche a abouti à la prise d'un arrêté préfectoral (en date du 14/11/2000) portant constitution d'une commission chargée d'élaborer le plan de sauvegarde puis d'un second (en date du 05/04/06) portant approbation du plan de sauvegarde et instituant une commission chargée du suivi de sa mise en œuvre pour 5 ans.

Par ailleurs, la copropriété a toujours été intégrée dans la réflexion engagée par la ville sur le devenir du quartier des Poètes et elle fait aujourd'hui partie intégrante du projet de rénovation urbaine en cours d'examen par l'ANRU (démolition de 12 logements, du parking en copropriété avec la SCIC et résidentialisation).

- **QUARTIER SUD : DIAGNOSTIC PREALABLE DE LA COPROPRIETE « LES FAUVETTES » - 135 AVENUE LENINE (136 LOGEMENTS) 2006-2007**

Construite dans les années 60, cette copropriété est confrontée à d'importants problèmes qui ont conduit la commune à mettre en place des interventions publiques successives pour tenter d'y répondre (MOUS ; OPAH ; préemption de logements ; etc.). Malgré cela, cet ensemble immobilier est aujourd'hui confronté à de graves problèmes d'insécurité qui ont donné lieu à des interventions spécifiques ainsi qu'à la mise en place d'un groupe de travail piloté par le secteur tranquillité publique. Cette instance s'est réunie à plusieurs reprises entre avril et octobre 2005 et a décidé de faire réaliser un diagnostic complet de la copropriété. A la demande de la commune, le pilotage de cette action a été repris par le pôle amélioration de l'habitat de Plaine Commune.

- **QUARTIER CENTRE : ETUDE PRE OPERATIONNELLE D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 2007**

Plusieurs projets réalisés (réaménagement de rue de Paris en 2004) ou à l'étude (ZAC Briais/Pasteur) doivent concourir à la revitalisation du centre ville à travers la transformation de l'espace urbain. Dans cette dynamique, il est primordial de créer les conditions pour accompagner la réhabilitation du parc privé qui présente de nombreux dysfonctionnements (notamment rue de Paris) afin d'enrayer sa déqualification.

Une première analyse des données existantes sur ce parc et un repérage visuel a permis de mettre en évidence un certain nombre d'immeubles dont les désordres pourraient justifier la mise en place d'une OPAH. Néanmoins, cette hypothèse doit être confirmée dans le cadre d'une étude pré opérationnelle.

- **QUARTIER SUD : LE PETIT PIERREFITTE / UNE ETUDE SPECIFIQUE A MENER**

Ancien quartier ouvrier, datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et distant du centre-ville; le Petit-Pierrefitte fait partie intégrante d'un espace pavillonnaire plus grand qui est ponctué par d'importantes zones d'habitat collectif (place Lavoisier et place Langevin) appartenant à la SCIC.

Encadré par la RN 1 à l'ouest, le Petit-Pierrefitte est caractérisé d'un point de vue urbanistique par de nombreuses petites impasses et par des passages étroits. Secteur dense, ce périmètre est composé de petites maisons et de petites copropriétés parfois abandonnées.

Socialement, le revenu des occupants est modeste. Aussi, une des tendances à l'œuvre est la division de pavillons par plusieurs propriétaires. Ce phénomène reste cependant très difficile à évaluer.

- **ENJEUX ET PROPOSITIONS**

A l'échelle communautaire, les actions suivantes pourraient être développées :

**Mise en place d'un observatoire de l'habitat privé (système de veille et d'alerte)**

- pour les copropriétés permettant de détecter au plus tôt les dysfonctionnements et de prévenir toute aggravation de la situation
- pour les mono propriétés afin de limiter les mises en copropriétés et favoriser les opérations d'acquisition amélioration portées par des opérateurs publics ou privés

**Pour les copropriétés fragiles et/ou en difficultés**

- Aide à la définition et à la création de syndicats « sociaux »
- Aide à la création d'une structure de portage provisoire (acquisition de lots en copropriété afin de stabiliser/conforter/rénover la composition du syndicat des copropriétaires)
- Actions de formation en direction des copropriétaires et des membres des conseils syndicaux destinées notamment à faire émerger des syndicats bénévoles pour les petites copropriétés (règles de fonctionnement ; contrôle des charges et des contrats ; provisions pour travaux ; relations avec les syndicats professionnels ; etc.)

### **3- Le logement spécifique**

La programmation et la gestion de logements spécifiques doivent s'efforcer de répondre aux besoins des jeunes et des travailleurs migrants.

#### **3.1 Logements des jeunes et des étudiants**

La question du logement des jeunes est particulièrement sensible en région Ile-de-France du fait de la taille de l'agglomération, de la forte proportion de jeunes et du coût du logement.

De plus, la situation actuelle est complexe dans la mesure où de nombreux jeunes et étudiants doivent cumuler études et emploi de subsistance.

Sur Pierrefitte, il existe deux résidences étudiantes offrant 232 places. Un foyer de jeunes travailleurs est par ailleurs en cours de réalisation (ouverture programmée en juin 2007).

A titre d'information les constructions de logements étudiants recensées au niveau intercommunal jusqu'en 2004 s'élèvent à 2086 logements et celles construites ou prévues entre 2004 et 2009 s'élèvent à 1443 logements.

### 3.2 Foyers de travailleurs migrants

Il existe sur Pierrefitte deux foyers gérés par la SONACOTRA offrant 550 places.

On y retrouve des caractéristiques communes aux populations occupant les foyers de travailleurs migrants :

- Population âgée
- Pourcentage élevé de personnes au RMI, en CDD, avec des revenus faibles
- Faible alphabétisation
- Problèmes de santé.

#### ▪ ENJEUX ET PROPOSITIONS

La communauté d'agglomération cherche à augmenter son offre en matière d'habitat spécifique mais également à la consolider par le biais de réhabilitations et reconstruction des patrimoines les plus anciens.

Un effort est réalisé en matière de logements étudiants, la communauté d'agglomération y porte une implication toute particulière puisqu'elle apporte sa garantie communautaire aux emprunts contractés par les SA HLM et/ou l'octroi de subventions.

Les objectifs sont de :

- favoriser l'installation des étudiants (et plus globalement des jeunes) sur le territoire, de faire en sorte que les structures existantes ou à venir profitent aux jeunes en provenance géographique du territoire intercommunal et/ou aux jeunes qui étudient sur le territoire.
- veiller à l'adéquation entre les produits proposés et les réalités socio-économiques du territoire (si la redevance est trop élevée, même si elle est prise en compte par l'APL, cela a une répercussion sur le niveau de garantie exigé)

Dans ce cadre, la mise en place d'un fonds de garantie qui permettrait aux étudiants aux revenus modestes d'avoir accès à ces logements (type locapass) pourrait être étudiée.

Concernant l'accompagnement des foyers, des actions favorisant le recours aux services sociaux pourraient être étudiées.

## 4- Les Projets de rénovation Urbaine

### 4.1 Le contexte

Les PRU de Pierrefitte s'inscrivent dans le cadre du Contrat Territorial de Rénovation Urbain de Plaine Commune, signé avec l'ANRU le 25 janvier 2007.

Ils concernent deux quartiers : Langevin-Lavoisier au sud et le quartier des Poètes au nord soit notamment 36% des logements sociaux de la ville et près de 18% de sa population.

Afin de répondre aux enjeux urbains, d'habitat et de cadre de vie une restructuration en profondeur est prévue sur ces deux sites avec d'importantes démolitions-constructions, la réhabilitation et la résidentialisation des logements conservés, le réaménagement et la création d'espaces publics, la construction d'équipements publics et de locaux à vocation économique en adéquation avec les besoins des habitants.

La convention financière avec l'ANRU a été signée pour Langevin-Lavoisier le 08 juillet 2005 et le projet est en phase opérationnelle. Le dossier est en cours d'instruction pour les Poètes. Il a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 14/12/06. La convention financière devrait être soumise au Conseil d'Administration de l'Agence Nationale en avril 2007.

Les deux projets représentent environ 200 millions d'euros d'investissements.

### 4.2 Les éléments des projets en terme d'habitat

<b>Les Maîtres d'Ouvrage</b>	Ville de Pierrefitte, Plaine Commune, Plaine Commune Habitat, OPH 93, SCIC Habitat, Résidence Urbaine de France et Association Foncière Logement.
------------------------------	---

Secteurs	Nombre actuel de logements	démolitions	Réhabilitation	Résidentialisation	Construction sur site	Construction hors site
Langevin-Lavoisier	519 logements sociaux	137 logements sociaux	381 logements sociaux	381 logements sociaux	153 dont 93 logements sociaux	44 logements sociaux
Poètes	909 dont 853 logements sociaux et 56 en copropriété	454 dont 442 logements sociaux	455 dont 411 logements sociaux	455 dont 411 logements sociaux	311 dont 133 logements sociaux	309 logements sociaux
<b>Total</b>	<b>1428</b>	<b>591</b>	<b>836</b>	<b>836</b>	<b>464</b>	<b>353</b>

#### • LES ENJEUX

##### L'accompagnement des familles à reloger

Le processus est en cours sur Langevin-Lavoisier avec le relogement effectif de deux tiers des familles ; il débute sur le quartier des Poètes avec des relogements d'urgence réalisés par anticipation à la validation officielle du projet. Les enquêtes sociales ont révélé, dans les deux cas, des situations sociales difficiles et complexes qui nécessitent un accompagnement social dans la durée. La question du renforcement du dispositif d'accompagnement « classique » (Circonscription d'action sociale, MOUS relogement des bailleurs, centres sociaux...) se pose.

- Mission confiée à une association spécialisée
- Renforcement des moyens des acteurs de proximité

##### L'appropriation de logements neufs ou réhabilités

Le Projet de Rénovation Urbaine peut être l'occasion d'un travail avec les habitants sur les droits et devoirs des locataires (ou copropriétaires), sur le bon usage et l'entretien des logements.

Exemple d'action : expositions, ateliers divers, ateliers d'auto réhabilitation

### **L'implication des habitants et le soutien aux équipements de proximité**

L'appropriation du projet par les habitants constitue une des conditions de sa réussite. Pour ce faire la mise en place d'espaces d'échanges, de formations, d'animations, d'actions culturelles autour des PRU doit être favorisée ; les acteurs socio-culturels présents sur les quartiers doivent, pour cela, être soutenus dans leurs actions et c'est aussi dans ce cadre que les projets à l'initiative directement d'associations d'habitants ou de groupes d'habitants doivent être aidés. Le thème de la Mémoire a notamment été identifié comme support à des actions participatives.

### **Une gestion du quotidien (ou Gestion Urbaine de Proximité) à la hauteur des investissements prévus**

Les deux quartiers souffrent de dysfonctionnements concernant la gestion des problèmes de vie quotidienne tels la propreté, le stationnement, la collecte des ordures ménagères et encombrants...; ils proviennent principalement de la structure même de ces quartiers, d'usages détournés de certains habitants et de la difficulté des différents intervenants à coordonner leurs actions. Une remise à niveau de cette gestion doit accompagner la mise en œuvre des PRU (avant, pendant et après les chantiers) ; elle repose sur des méthodes de travail partenariales définies sur la base d'éléments partagés par tous (diagnostic, chaînage des actions et coordination des acteurs...), des moyens adaptés aux besoins (en terme de personnels de gardiennage par exemple, de matériel...) et sur une implication renforcée des usagers.

### **Conclusion**

***Sur cette thématique, la Ville de Pierrefitte-sur-Seine soutiendra et mettra en œuvre les actions de proximité complémentaires ou accompagnant les actions de Plaine Commune dans le cadre du Contrat Communautaire, particulièrement sur le quartier sud (Langevin-Lavoisier) et le quartier des Poètes en lien avec les Projets de Rénovation Urbaine.***



## Axe II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSERTION

### 1. Eléments de contexte

#### 1.1 Echelon communautaire

La ville de Pierrefitte-sur-Seine, comme les autres villes du territoire de l'agglomération, est concernée par le développement économique du territoire. (Rappelons que cette compétence a été transférée en 2001).

Le territoire bénéficie en effet d'un potentiel économique fort :

- développement de l'emploi : croissance et tertiarisation
- grands projets d'aménagements porteurs potentiels d'emplois
- pôle d'enseignement supérieur et de recherche majeur en Ile de France

Le diagnostic socio-économique mené sur le territoire de Plaine Commune met en évidence :

- **le dynamisme économique fort, qui se traduit notamment par une croissance sensible de l'emploi salarié :**

- Plaine Commune est le territoire d'Ile-de-France qui a connu le plus fort rythme de développement depuis janvier 2000 avec près de 900 nouvelles entreprises installées sur plus d'un million de m<sup>2</sup>, représentant un solde positif d'environ 18 000 emplois.

- Dès 2001, Plaine Commune renforce son soutien à la création de TPE et PME sur son territoire avec :

- \* la création de la Plate-Forme d'Initiative Locale (outil de financement des créateurs d'entreprises),

- \* un programme d'immobilier dédié aux TPE,

- \* et deux pépinières d'entreprises.

- 3 ZFU (Epinay, Stains, La Courneuve) sur lesquelles plusieurs projets sont en cours de programmation.

- Les principaux secteurs d'activité « offreurs d'emploi » sont le transport/logistique, la grande distribution, le BTP, l'hôtellerie/restauration, le secrétariat qui sont pour une part des secteurs en tension, ayant des difficultés de recrutement.

- Des secteurs potentiellement porteurs : l'environnement, l'audiovisuel et les services à la personne.

- Un territoire dynamisé et rythmé par de grands projets culturels, universitaires et économiques : le quartier du canal de la Porte d'Aubervilliers, le projet majeur d'un espace renouvelé à travers le CTRU, le projet de la Cité du Cinéma de Besson, l'installation des Archives du Ministère des affaires étrangères à Pierrefitte-sur-Seine...

- **la persistance des difficultés d'insertion professionnelle de la population**, marquée en particulier par deux éléments concomitants :

- les offres d'emploi des entreprises de Plaine commune ne profitent pas suffisamment aux actifs résidant à Plaine Commune ;

- une part importante des actifs de Plaine Commune se trouve durablement ou de façon récurrente exclue du marché du travail :

- un chômage très élevé pour la population active étrangère (40% de la demande d'emploi, 36,5% sur le département),
- une sur-représentation de la demande d'emploi des jeunes (16,2% de la demande d'emploi, 13,5% sur la région), situation qui va en s'aggravant,
- une détérioration de la situation des femmes sur le marché du travail (chômage : + 8,5% en 2003) au regard en particulier des problématiques de garde d'enfant et de mobilité.

Les 9 239 offres d'emploi recueillies sur le territoire par l'ANPE reflètent le potentiel de recrutement et le positionnement actif de l'ANPE au niveau local. Les CDI et CDD représentent 61% de ces offres.

Avec 24 014 Demandeurs d'Emploi de catégorie 1 (-1,8% sur juin 2004), le territoire représente 27% de la DEFM de Seine-Saint-Denis.

Au cours de ces douze derniers mois, même si l'on note une relative stabilité de la DEFM jeune (-1,51%) ainsi que la DEFM de femmes (-0,73%), la demande d'emploi de longue durée progresse de plus de 3,5% sur cette même période.

## **1.2 une réponse communautaire : le Plan pour l'activité et l'emploi**

Ce Plan, document élaboré par Plaine Commune, reprend l'ensemble des actions emploi/insertion mises en place sur l'agglomération.

Il préconise :

- Une politique de *développement économique forte*
- Une politique de *formation : qualifier le territoire* en mobilisant le potentiel de formation initiale, continue et universitaire
- Une politique de *l'emploi* qui va :
- \* S'appuyer sur les grands projets de développement du territoire pour mettre œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique

\* Optimiser les opportunités d'emploi des habitants dans les entreprises locales (Charte entreprise territoire, rencontres pour l'emploi)

\* Concevoir et mettre en œuvre une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (anticipation des besoins, logique de filière : environnement, transport logistique, vente grande distribution)

***Dans le cadre du CUCS communautaire, sur la thématique de l'emploi et de l'insertion, l'agglomération retient 5 axes :***

- ***clauses d'insertion***
- ***économie sociale et solidaire***
- ***apprentissage linguistique***
- ***lutte contre les discriminations***
- ***aide à la création d'entreprise***

## 2. Echelon local

### 2.1 développement économique, emploi et insertion

Le constat fait sur Plaine Commune se vérifie évidemment sur Pierrefitte-sur-Seine, d'autant que le tissu économique est très faible : environ 1000 entreprises dont majoritairement des TPE (- de 5 salariés) :

- arrivée d'emplois qui ne correspond pas à des offres pour les populations
- problématiques d'insertion fortes rencontrées par les publics
- faible niveau de qualification
- manque de maîtrise de la langue française et des savoirs de base
- problème de mobilité
- difficultés de garde d'enfants
- déficits de compétences sociales (autonomie, capacités relationnelles liées au travail..)
- discriminations à l'embauche (ethnique, physique, territoriale..)

Même si la compétence emploi-insertion est transférée à Plaine Commune depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, cette thématique a toujours été posée comme prioritaire par la ville qui l'a inscrite au contrat de ville dès 2000. L'ensemble des actions, portées alors par le Bureau d'Initiatives pour l'Emploi et la Création d'Entreprises, devenu aujourd'hui la Maison de l'emploi et de l'économie, répondait déjà à l'ensemble des préoccupations reprises depuis à l'échelle communautaire.

Le contrat de ville de Pierrefitte-sur-Seine, portait des actions telles que :

- la permanence d'accueil pour les créateurs d'entreprises
- la mise en place d'un fonds d'épargne solidaire
- la rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi et le renforcement des relations avec les entreprises disposant de postes de faible niveau de qualification
- l'atelier de recherche d'emploi, préparation à l'entretien et relooking
- le parrainage pour lutter contre les discriminations
- le chantier d'insertion
- la mobilisation à l'emploi dans les quartiers en difficultés

L'ensemble de ces actions est donc aujourd'hui porté par la Maison de l'Emploi de Plaine Commune, et qui a depuis 2004 poursuivi ses interventions sur l'ensemble de ces thématiques.

Dans le cadre des 5 axes retenus pour la thématique « emploi et insertion » du CUCS communautaire, la Maison de l'emploi et de l'économie sera le relais local pour la mise en œuvre des actions portées par l'agglomération.

Par ailleurs, l'enjeu étant également de répondre à des préoccupations locales, la Maison de l'Emploi mettra en place et développera des actions spécifiques reprenant les axes communautaires sur les points suivants :

#### **- clauses d'insertion → passerelle, chantier, régie de quartier**

Objectif : S'impliquer dans le développement de l'insertion par l'activité économique

Permettre aux populations résidant dans les quartiers d'habitat social d'être en situation professionnelle, autour des métiers du BTP essentiellement

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi, antenne de Pierrefitte, étant un outil de proximité au service de l'emploi des habitants, elle a identifié, en plus de ceux cités plus haut, la nécessité de mettre en place des actions permettant aux demandeurs d'emploi de répondre à leurs problématiques individuelles mais aussi sociales d'accès à l'emploi

#### **- plateforme d'accès à l'emploi**

Objectif : donner aux demandeurs d'emploi des outils nécessaires pour une valorisation de ses savoirs être afin de permettre une insertion professionnelle réussie

Les populations souffrent en effet souvent d'une image négative d'elles mêmes et d'un manque « d'utilité sociale » dû à leur statut de demandeur d'emploi et/ou de bénéficiaire du RMI.

Les actions d'insertion innovantes suivantes seront développées :

**- médiation, emploi, insertion**

Objectif : permettre à des demandeurs d'emploi d'être sensibilisés à la médiation pour retrouver une place dans la cité et favoriser leur insertion professionnelle (partenariat avec l'AFPAD)

**- accès à la culture et insertion professionnelle**

Objectif : permettre à des demandeurs d'emploi d'avoir accès à la culture et l'utiliser comme facteur d'insertion professionnelle (partenariat avec Culture du Cœur)

## **2.2 revitalisation et diversification commerciale**

La ville de Pierrefitte possède un tissu commercial composé de commerces de proximité avec une offre peu étendue, caractérisé de plus par un turn-over important des cellules commerciales en centre ville et dans les quartiers et un marché aux comestibles qui se maintient difficilement.

### **Enjeux**

- pérennisation et dynamisation des commerces de proximité du centre-ville
- poursuite des actions de revitalisation pour améliorer l'attractivité des commerces du centre

### **Objectifs**

Faire évoluer le tissu existant

Favoriser l'installation de certaines activités

Maintenir le marché aux comestibles :

=>proposition d'animations régulières en lien avec les commerçants autour d'un thème

=>mobilisation et soutien à la mise en place d'une association de commerçants du marché

=>faire du lien entre les commerçants boutique et ceux du marché

## **Axe III - EDUCATION**

### **INTRODUCTION**

L'éducation des enfants, assurée en partie par la famille et l'école, s'appuie aussi sur les différents mécanismes de transmission entre cultures et entre milieux sociaux divers. Là se joue la capacité de chacun à entrer en relation avec les autres. D'où l'attention toute particulière que nous devons porter aux processus de socialisation si l'on veut créer du lien social et donner toutes les chances à chacun de s'inscrire dans une culture collective.

Des phénomènes de décrochage scolaire, de pessimisme quant à l'avenir ou d'errance des enfants sont, à Pierrefitte comme ailleurs, repérés comme des freins à la socialisation.

Les réponses des services publics portent sur le développement de l'esprit de responsabilité de chacun, son aptitude à gérer pacifiquement ses relations, sa capacité à prendre de la distance face aux difficultés, ou encore sur la capacité d'éveil de chaque enfant et adolescent à de nouveaux centres d'intérêts... autant d'enjeux sur lesquels se base le projet local. Cette orientation induit également de prendre véritablement en compte le contexte social en apportant des réponses en termes d'appui des familles et de cohésion sociale.

### **1. La politique locale récente**

La restructuration des secteurs enfance et jeunesse qui a donné lieu à la création de deux nouveaux services municipaux en 2005 s'est basée sur deux priorités :

Il s'agissait tout d'abord de renforcer la coordination entre les services municipaux et les centres sociaux, et en particulier entre le secteur de l'animation et les centres sociaux et culturels de quartiers.

La deuxième priorité a été de développer les collaborations entre le secteur de l'animation et les structures à visée spécifique :

- l'école municipale de musique et de danse,
- la médiathèque,
- l'Arobase, espace public multimédia,
- le service des sports et l'association sportive de Pierrefitte
- l'AFPAD
- le Centre Communal Culturel de Pierrefitte

Les structures accueillant le jeune public se sont fédérées autour de cinq axes prioritaires :

- la cohérence territoriale,
- l'égal accès de tous les enfants et jeunes de la ville aux activités de loisirs, quel que soit le quartier d'habitation,
- la participation des jeunes à la réalisation d'actions les concernant,
- le lien avec les familles,
- le renforcement qualitatif des activités proposées par les centres de loisirs et les centres sociaux.

C'est dans ce cadre que la ville de Pierrefitte a négocié le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Seine-Saint-Denis qui prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006. Le constat fait avec la CAF du faible nombre d'adolescents touchés par les structures d'animation (centres sociaux, MCL, séjours) jusqu'en 2005 (8,8%) a conduit à mettre l'accent sur ce public.

De plus, courant 2006, la ville a obtenu l'agrément Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour la mise en place de 8 groupes de 15 élèves qui bénéficient d'un accompagnement scolaire basé à la fois sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels nécessaires aux apprentissages.

## 2. Cohérence des dispositifs

Plusieurs dispositifs viennent renforcer le projet municipal en développant un ou plusieurs aspects des orientations éducatives. L'enjeu éducatif, pour la ville de Pierrefitte, prend tout son sens grâce à la complémentarité des différents programmes d'actions. La mise en œuvre favorise en effet le mélange des populations visées par chacun d'eux, et la mixité sociale qui en découle relève de la cohésion territoriale.

Les 2 collèges Courbet et Neruda (Pierrefitte) et le collège intercommunal Lucie Aubrac (Pierrefitte/Villetaneuse) sont têtes de réseau d'éducation prioritaire. Le collège Lucie Aubrac est par ailleurs classé « ambition réussite ».

Les axes prioritaires des 3 contrats de réussite des REP sont les suivants :

1. Améliorer la maîtrise de la langue et des langages par l'écrit, l'oral et l'image
2. Eduquer à la citoyenneté en développant :
  - a) l'esprit d'analyse et le sens critique
  - b) l'information sur les droits et devoirs des citoyens
  - c) la continuité inter cycles
  - d) la liaison école / familles

La mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (en cours) s'appuie sur les cinq axes suivants, élaborés à partir du diagnostic et après concertation et réflexion des acteurs locaux :

1. Favoriser la réussite scolaire par l'accompagnement à la scolarité
2. Lutter contre l'absentéisme et prévenir le décrochage scolaire
3. Prévenir les violences
4. Développer la prévention et l'accès aux soins
5. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) concerne 4 groupes d'élèves en élémentaire et 4 de collégiens. Ses objectifs sont les suivants :

1. renforcer le lien entre la collectivité et les enseignants
2. renforcer les liens avec les parents autour de la réussite et des difficultés des enfants
3. développer une prise en charge plus globale de l'enfant par la mise en place d'activités favorisant l'acquisition des méthodes et des approches susceptibles de :
  - faciliter l'entrée dans les savoirs scolaires,
  - élargir les centres d'intérêt des enfants
  - susciter le goût de la découverte
4. encourager les enfants dans leurs apprentissages par des actions de valorisation auprès des parents et de l'école.

Le développement du secteur jeunesse depuis 2005 s'est également traduit par la signature, en cours, du contrat enfance jeunesse entre la commune et la CAF. Il comporte trois objectifs principaux :

1. Développer des activités de loisirs et de découverte à destination des adolescents :
  - en diversifiant l'offre,
  - en incitant les jeunes à sortir de leur univers quotidien,
  - en accompagnant à l'autonomie et à la prise de responsabilité :
  - en développant des activités de qualité à caractère culturel
2. Développer les mini-séjours pour le public adolescent et pré-adolescent :
  - toucher un public plus large qui dispose de peu de moyens financiers pour partir en vacances
  - accompagner des projets de vacances proposés par des jeunes.
3. Créer un « club préados », lieu d'accueil pour pré-adolescents de 9 à 12 ans qui sera situé dans les nouveaux locaux du centre social et culturel A. Croizat :
  - structure ouverte à visée intermédiaire entre le centre de loisirs élémentaire très encadré et les activités du service jeunesse

- structure à visée globale : informative, de loisirs, périscolaire et d'accompagnement de projet

### 3. Le projet éducatif

Les orientations éducatives de la ville s'appuient sur l'intérêt que porte la municipalité de transmettre un certain nombre de valeurs humaines fondamentales, qui fonde le lien social :

- la responsabilité (conscience des conséquences de ses actes)
- la liberté (maîtrise des nécessités de la vie, de ses possibilités, de ses capacités, de ses choix)
- le respect mutuel des êtres, des cultures, des choses, des idées...
- la créativité (la possibilité pour chacun de créer du nouveau, d'être constructif)
- la démocratie (finalité et moyen)

D'où les objectifs socio-éducatifs que partagent les différentes structures locales et services municipaux :

- favoriser les capacités d'expression, de réflexion, de découverte et d'initiative des enfants et des jeunes
- favoriser leur capacité à vivre ensemble
- leur permettre d'ouvrir leur champ culturel par l'élargissement de leurs références.
- développer la participation des jeunes à la réalisation d'actions les concernant dans les domaines des loisirs, des vacances, et des questions sociales propres à la jeunesse (emploi, logement, formation...), notamment par l'accompagnement de projets de jeunes
- développer la relation avec les familles à travers des rencontres et des échanges favorisant leur participation et leur implication dans les activités de leurs enfants

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche de renforcement de la cohérence territoriale permettant d'assurer, en particulier, un égal accès de tous les enfants et jeunes de la ville aux activités culturelles, sportives, de loisirs, et d'accompagnement scolaire, en déconcentrant certaines activités dans les quartiers et en favorisant une approche complémentaire de celle des centres sociaux

Dans le cadre du CUCS, 5 priorités sont retenues :

1. Créer des conditions favorables d'accès aux apprentissages scolaires des jeunes pierrefittois
2. Renforcer les facteurs de protection des enfants et adolescents
3. Créer les conditions d'exercice de la parentalité
4. Développer l'information et la participation des usagers
5. Développer la formation des intervenants

### 4. Le volet Education du CUCS

Le diagnostic établi pour le Programme de réussite éducative a fait ressortir un certain nombre d'éléments qui permet de situer l'orientation éducative prise dans le cadre du CUCS. Cette dernière vise aussi bien les enfants et adolescents que leur famille.

Les **difficultés scolaires** visibles à travers les évaluations de l'Education Nationale, les **difficultés de langages** des enfants qui constituent un véritable obstacle aux apprentissages, les **problèmes de concentration** des enfants, les **phénomènes d'errance et d'enfermement**, le recours à **la violence** physique ou verbale, mais aussi le **manque de lien** entre les **familles** et les **institutions**, tout particulièrement l'école, et la **non maîtrise de la langue** française par certains parents, c'est à cela que la ville de Pierrefitte doit répondre.

CUCS : les objectifs opérationnels :

- Créer des conditions favorables d'accès aux apprentissages scolaires des jeunes pierrefittois

Il s'agit là, de répondre aux problématiques soulevées par les difficultés de langage repérées dès la maternelle, et aux freins qu'elles entraînent quant à l'accès aux références culturelles et sociales communes et à l'entrée dans les apprentissages. D'où l'intérêt de favoriser des pratiques culturelles, artistiques, de lecture et de loisirs afin de donner le goût et familiariser chacun à des centres d'intérêt qu'il ne trouve pas dans son entourage immédiat :

- développer l'accès à la lecture : ateliers lecture, bibliothèque de rue, malles thématiques, goûters-lecture...
- développer l'accès aux TIC et développer les pratiques multimédia dans le cadre des actions culturelles et de loisirs.
- développer les pratiques créatives et de découverte à caractère culturel : musique, chant, vidéo, arts plastiques... en articulant la pratique d'activités à des sorties dans des lieux de création et de spectacle, en valorisant une démarche de plaisir et de sensibilisation à l'imaginaire
- inciter les enfants et les jeunes à partager des émotions, des interrogations à travers des pratiques artistiques d'expression : théâtre, littérature...
- encourager les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages par des actions de valorisation auprès des parents et par la mise en place d'activités partagées impliquant les parents et les enfants

#### - Renforcer les facteurs de protection des enfants et adolescents

Les phénomènes d'errance et les comportements violents de certains jeunes, le manque de disponibilité de certains parents pour leurs enfants, souvent dû aux situations de précarité sociale et économique des familles, ainsi que le délitement du lien social incitent à appréhender globalement des sujets qui relèvent à la fois des questions sociales et des comportements individuels :

##### ▪ **éduquer à la citoyenneté** :

- en développant l'esprit d'analyse et le sens critique
- en informant sur les droits et devoirs des citoyens
- en luttant contre toutes les formes de discrimination

##### ▪ **développer la maîtrise de soi** :

- par un travail sur le corps, la voix, le geste
- en favorisant la prise de distance des jeunes vis-à-vis des difficultés quotidiennes (travail sur l'identité individuelle et collective, le parcours personnel, les phénomènes de société...)

##### ▪ **développer le lien social** :

- en renforçant le rôle des adultes dans les quartiers
- en développant les liens intergénérationnels

#### - Créer les conditions d'exercice de la parentalité

Comme il est constaté par les structures de la ville, la non-maîtrise de la langue française et la méconnaissance des mécanismes institutionnels sont des facteurs déterminants qui conduisent un certain nombre de parents à se mettre en retrait de la vie scolaire de leur enfant, et plus largement à se dessaisir d'une partie de son éducation. L'accompagnement à la parentalité vise à resserrer le lien parent / enfant, renforcer le rôle du parent dans les choix qui sont faits pour son enfant en redéfinissant son rôle d'éducateur.

- lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme
- travailler avec les parents sur la maîtrise de la communication orale, plus précisément autour du vocabulaire de l'école
- créer des espaces réservés aux parents au sein des établissements scolaires et les aider à investir ces lieux par le recours à des professionnels, extérieurs, spécialistes de la question de la parentalité
- renforcer l'information aux parents et la participation des parents d'élèves (BO 31 août 2006)
- former des groupes de parole permettant aux parents de parler, d'échanger leurs expériences, et ainsi de déculpabiliser, de reprendre confiance, d'avoir un regard moins négatif sur eux-mêmes
- mettre en place des rencontres avec les parents autour de thèmes relatifs à l'éducation des enfants
- sensibiliser les familles aux bonnes pratiques alimentaires et sanitaires

#### - Développer l'information et la participation des usagers

Un certain nombre de personnes sont privées des opportunités offertes par la ville et plus largement par le territoire et la proximité de Paris, en matière de culture, d'emploi, d'orientation scolaire, professionnelle et autres, du fait même de leur manque d'information.

Inciter des habitants à mieux s'informer, c'est aussi permettre à chacun de mieux utiliser les ressources locales



et du même coup de s'impliquer dans les activités et les lieux d'échanges (conseils de quartiers, conseil de parents des centres de loisirs...) et par là, créer du lien entre les habitants et les institutions.

- développer l'accès à l'information auprès de ceux qui en sont le plus éloignés par la mise en place de permanence dans les quartiers et de séances sur des thèmes spécifiques
- sensibiliser, informer, initier, former la population aux techniques multimédia
- développer l'information sur les métiers et les parcours professionnels
  
- développer la participation des jeunes à la réalisation des actions qui les visent
- créer des conseils de parents des centres de loisirs maternels
- contribuer au développement des associations, notamment, de jeunes

#### - Développer la formation des intervenants

Le développement de l'action éducative s'inscrit également à Pierrefitte dans une perspective de formation des agents de la ville porteurs des actions. Les évolutions et les nouvelles problématiques éducatives touchent tout particulièrement le secteur de l'animation dont le rôle est très généraliste, d'où la nécessité de formations spécifiques et liées au projet.

- développer la formation des animateurs intervenant dans l'accompagnement scolaire.
- développer la formation sur la littérature jeunesse à destination des animateurs, enseignants, acteurs de la petite enfance
- former les différents acteurs à la culture et aux pratiques de la non-violence et de la médiation
- former les différents porteurs de projets au travail de suivi et d'évaluation de l'action collective.

## **Axe IV- SANTE**

### **Introduction**

Le volet santé est essentiellement constitué des activités coordonnées par l'Atelier Santé Ville, en lien avec les différents porteurs de projets et en collaboration avec le Centre Municipal de Santé et le centre dentaire.

Les ateliers « santé ville » mis en place en 2000 ont pour objectif :

- d'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants agissant sur l'état de santé liés aux conditions de vie (chômage de longue durée, problématiques liées au logement, isolement,)
- de faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants par la création et le soutien à des réseaux médico-sociaux pour mieux répondre aux besoins des habitants ;
- de diversifier les moyens d'intervention en fonction de l'analyse des besoins par site ;
- de rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux de droit commun ;
- de développer d'une part, la participation active de la population à toutes les phases des programmes (diagnostic, définition de priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation) et d'autre part, la concertation avec les professionnels et les différentes institutions du secteur sanitaire et social concernés par ces programmes.
- de promouvoir le travail en réseau et la mutualisation des ressources et faciliter la circulation de l'information.
- de concrétiser le volet santé du contrat de ville et faire le lien avec les autres volets (social, insertion, logement, éducation)
- de soutenir les actions de lutte contre les exclusions en s'appuyant sur une logique de prévention et d'insertion sociale des personnes

### **1- Eléments de diagnostic sur le territoire**

1) une offre de soins sur la ville insuffisante avec un taux de couverture médicale faible, compensée en partie par la présence d'un centre de santé et d'un centre dentaire municipaux:

2) une absence de médecins et d'infirmières scolaires sur Pierrefitte

3) Un diagnostic santé a été réalisé en 2002, dans le cadre de l'inscription de la ville dans le dispositif Atelier Santé Ville.

### **2- Constat sur l'état de santé des habitants**

#### **2.1 Un état de santé dégradé, frein à l'insertion :**

- 22% des personnes interrogées dans les différentes structures de proximité (hors structures de soins) estiment avoir un problème de santé. 20% sont dans l'obligation de se faire suivre régulièrement par un service spécialisé à l'hôpital et 33% estiment que la santé de leur famille est détériorée.

- Les pathologies les plus citées : le diabète, l'hypertension, pathologies liées à l'insalubrité des logements, les troubles psychologiques. La dépression, le mal être sont surtout cités par les femmes d'origine étrangère et par les jeunes.

- 44 % des jeunes interrogés à la mission locale et dans les établissements scolaires connaissent d'autres jeunes de leur âge en détresse psychologique. Cette détérioration du comportement se traduit chez ces jeunes soit par le développement de la violence, soit par un repli sur soi.

- Environ 50% des jeunes enquêtés ont une mauvaise dentition qui n'est pas toujours soignée et 10 % ont une mauvaise vue qui n'est pas corrigée. Les difficultés financières sont la 1ère cause justifiant l'absence de soins. La 2ème cause est les délais de rendez-vous trop long.

## **2.2 Facteurs entravant l'accès aux soins :**

- Les difficultés financières sont importantes pour les personnes juste au dessus du seuil CMU
- La méconnaissance de la langue représente un frein important dans l'accès aux soins et à l'emploi : 3 personnes sur 10, essentiellement des femmes, se trouvent dans l'embarras lorsqu'il s'agit de remplir des documents administratifs, des fiches de sécurité sociales, des demandes d'aides

Facteurs nocifs à la santé :

- Tout en s'alignant sur l'appréciation commune des facteurs nocifs à la santé (les drogues licites et illicites), les habitants interrogés soulignent l'importance de facteurs comme : le chômage, un logement insalubre, le manque d'hygiène, de mauvaises conditions de travail et un temps de transport trop long.

Importance des conduites à risque chez les jeunes :

La consommation d'alcool, au même titre que la consommation de cannabis semble être une pratique courante pour les plus de 18 ans. Mais ces pratiques se révèlent de plus en plus précoce. Il en est de même pour les poly-consommateurs (association cannabis + alcool + médicaments)

## **2.3 Priorités qui se dégagent du diagnostic**

1) Améliorer la santé des habitants

- Développer une meilleure information santé auprès des habitants
- Renforcer les actions de prévention-santé auprès des habitants

2) Faciliter l'accès aux soins pour les habitants

- Faciliter l'accès aux droits
- Assurer l'écoute et le suivi psychologique des habitants
- Renforcer le suivi et le traitement des conduites à risques
- Prendre en compte la spécificité soins-jeunes

3) Renforcer le partenariat entre les professionnels

- Assurer une meilleure connaissance des acteurs de la santé et du social locaux entre eux
- Développer les actions transversales

## **2.4 Les axes de travail**

En 2005-2006, deux axes ont été dégagés avec constitution de groupes de travail pour renforcer le partenariat entre professionnels :

Axe n°1 - Lutte contre les violences faites aux femmes

Axe n°2 - Santé mentale

Des groupes de travail réunissant des professionnels de différents domaines (santé, social, insertion, ...) ont été mis en place sur ces deux thématiques. Les groupes sont composés de professionnels issus de structures associatives, de services municipaux ou d'institutions (Conseil Général, Secteur psychiatrique, CRAMIF, ...).

Par ailleurs, l'ASV permet aux professionnels de se rencontrer et de définir des axes de travail communs dans le champ de la promotion de la santé.

4 axes de travail se sont ainsi dégagés en 2006. Il s'agit soit d'axes de travail existant qui ont été regroupés, soit d'axes de travail qui pourraient être développés au sein de groupes de travail.

Axe n° 1 – « Santé de la femme » (à la fois dans son intimité, sa relation de couple). Il regroupe :

- Lutte contre les violences faites aux femmes
- Dépistage du cancer du sein
- Promotion de la santé sur des thématiques spécifiques à la femme (sexualité, contraception, grossesse, ménopause, ...)

Axe n°2 – « Nutrition/Alimentation/Activité physique » : promotion de l'activité physique et de la diététique, prévention de l'obésité, information et éducation thérapeutique des diabétiques

Axe n°3 – « Santé bucco-dentaire et hygiène corporelle de l'enfant » (avec un travail concomitants auprès des enfants et des parents)

Axe n°4 – « Développement et renforcement des compétences psychosociales, valorisation de comportements favorables à la santé chez les jeunes »

## Axe V - CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

### 1. Le contexte

Pierrefitte sur Seine, comme beaucoup de villes, se trouve face à la question de la violence, de l'insécurité réelle ou subjective et à des situations conflictuelles.

Ces situations sont source de malentendus, de peurs, de violence, de replis sur soi et aussi de perte de la confiance dans la capacité des institutions.

La ville est la recherche de ce qui permet de développer l'accueil, la confiance, le soutien et le rapprochement entre les habitants ; c'est un enjeu capital.

Malgré le manque d'un outil d'évaluation des phénomènes de violence et de délinquance que l'on veut traiter, le constat général et les statistiques de la police nationale et municipale montrent :

- l'existence d'une délinquance structurée autour de la délinquance dite de voie publique avec une part importante des mineurs.
- la présence d'enfants en difficultés qui posent des problèmes réels à l'école et à l'extérieur
- l'augmentation considérable d'appels téléphoniques à la police municipale concernant des petits conflits de véhicules gênants, signalement des agressions, nuisances sonores, jeunes perturbateurs etc.
- le sentiment d'insécurité important sur la ville, mais bien évidemment variable selon les quartiers.
- la peur d'être un jour soi même ou ses proches victimes d'un acte de délinquance.

Face à ces situations, les habitants ont tendance à adopter un comportement attentiste. Ils attendent une intervention de police. Ils se placent aussi dans une position revendicative.

Il est constaté que les lois et les institutions publiques, malgré leur rôle fédérateur et régulateur manifestent leurs limites et les difficultés à s'adapter aux mutations profondes de la société.

La politique de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance en lien avec d'autres axes est une des réponses.

Prémisse de relations nouvelles entre la loi, les institutions et les citoyens, la méthode de travail choisie à Pierrefitte est avant tout d'initier une politique concertée associant tous les acteurs institutionnels et la société civile, dont la participation est nécessaire à la conduite d'une réelle concertation. Ces différents acteurs s'inscrivent dans un système où ils sont coproducteurs de la prévention de la délinquance avec la mobilisation des ressources au service de cet objectif. Avec cette méthode le champ de la prévention de la délinquance s'inscrit dans le champ plus large de la lutte contre les exclusions. Pour être efficace le projet doit être global et concret en intégrant tous les aspects de la vie quotidienne.

Dans cette démarche, il y a obligation de la reconstruction d'une vision partagée de la vie collective dans les quartiers en précisant que sécurité, insécurité, prévention sont des éléments indissociables et doivent être traités simultanément.

## 2. Les démarches engagées

- Le Contrat Local de Sécurité (CLS) intercommunal Stains/Pierrefitte a été signé en février 2001.

Les orientations du CLS se déclinent en 8 axes prioritaires :

- accès aux droits et justice de proximité
- mineurs/jeunes majeurs
- prévention des toxicomanies
- sécurisation de l'espace public et des transports
- sécurisation du secteur économique
- renforcement de la lutte contre la délinquance et les incivilités
- information, formation et communication
- suivi et évaluation

- Le CLSPD : conseil local de sécurité et de Prévention de la délinquance a été créé en 2002 pour assurer la mise en oeuvre et le suivi du CLS, permettre le renforcement du partenariat et engager de nouvelles actions à travers son programme local de prévention dont les axes prioritaires sont :

1. la formation des parents et des enfants et le soutien à l'exercice de l'aide à l'autorité parentale (rappel des droits et obligations, formation linguistique...)
  - l'accueil des jeunes en difficultés dans les structures de la ville (AFPAD, Planning familial).
2. la lutte contre les violences familiales et conjugales
  - amélioration du réseau de partenaires
  - recensement des victimes
  - plaquette d'information
3. la prévention situationnelle par la vidéosurveillance à la gare.

- La création de la direction de la tranquillité publique et la mise en place d'une police municipale en 2002-2003 par la ville de Pierrefitte.

- La création de l'Association pour la Formation, la Prévention et l'Accès aux droits en 2001.

L'intervention de l'AFPAD s'articule autour de 3 pôles : accès aux droits, médiation et gestion des conflits, éducation à la citoyenneté.

## 3. Les objectifs :

- Mener une politique active et efficace de prévention de citoyenneté et de sécurité dans l'intérêt de la ville de Pierrefitte et de ses habitants.

- Organiser tous types d'actions tendant à la prévention de la violence et de la délinquance, particulièrement celle des mineurs et à la lutte contre l'exclusion et la discrimination en développant le sens de la morale, du civisme, de la solidarité et des valeurs républicaines.

- Mener un travail pédagogique en direction des parents autour de rapport à la loi et de la responsabilité.

Le partenariat devra s'intensifier en direction des établissements scolaires et des acteurs locaux.

- Apporter une information de proximité sur les droits et les devoirs des citoyens et apporter un soutien, une aide aux victimes (accès au droit, aide aux victimes)

- Développer la culture de médiation, afin de renforcer la politique de prévention et favoriser la résolution amiable des conflits.

- Afin de réduire l'impact de l'insécurité subjective mener une politique de communication, informer les habitants de manière à la fois objective et pédagogique.
- Organiser des journées de formation en direction des acteurs institutionnels et associatifs sur les questions de violence, de conflits et de médiation.
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité par la mise en place d'une vidéosurveillance dans des lieux appropriés (abords de la gare, parkings...).

## **MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

### **1. Coordination et pilotage par thématique**

#### **1.1- habitat et cadre de vie**

La thématique habitat sera animée et coordonnée par le chef de projet de la rénovation urbaine (se référer au pilotage de la rénovation urbaine).

#### **1.2- emploi**

Un « groupe solidarité emploi » (circulaire DGEFP-DIV n°2006/34 du 13 novembre 2006) qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, la Maison de l'Emploi..., veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par la direction de la Maison de l'Emploi et de l'Economie. Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

#### **1.3- atelier santé ville**

Il sera animé et coordonné par le chargé de mission/coordonnateur Atelier Santé Ville

Les instances de pilotage ont été réorganisées en 2005 avec une redéfinition des contenus :

- comité de pilotage
- comité de suivi
- groupes de travail thématiques au sein de l'ASV (santé mentale, lutte contre les violences faites aux femmes, dépistage du cancer du sein) (se référer aux documents ASV)

#### **1.4- éducation**

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage animé par la direction de l'enfance, référente de l'éducation sur le CUCS veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

#### **1.5 citoyenneté et prévention de la délinquance**

Ce thème sera coordonné et animé par le directeur de la tranquillité publique, en charge du CLSPD, selon les modalités de pilotage prévus dans le Contrat Local de Sécurité.

**Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux des différents groupes de travail. Il sera régulièrement rendu compte des actions de ces différents groupes lors des réunions du comité de pilotage.**



## **2. Pilotage du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

### - Le chef de projet CUCS :

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

### - Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

### - Le comité technique :

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

## **3. Programmation annuelle**

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est-à-dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

## **4. Convention pluriannuelle**

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité des pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

## 5. Evaluation :

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.
- les indicateurs suivants :

### a) indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier.
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Résultats au baccalauréat par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).
- Taux de réussite au diplôme national du brevet avec les écarts à la moyenne académique par collège.
- Taux de retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> (par collège) avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

### b) indicateurs de la délinquance

28 catégories d'infractions retenues par l'ONZUS correspondant à des catégories d'infractions regroupées en :

- coups et blessures
- menaces ou chantages
- vols avec armes, violents sans armes sur différents publics et différents biens
- cambriolages
- incendies

## 6. Les engagements financiers :

### 1. engagement de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de **279 700 €** destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

### 2. engagement de la ville

La ville s'engage à co-financer les projets retenus lors du comité de pilotage.

### 3. autres

L'ensemble des financements possibles sera mobilisé auprès des différents partenaires, selon leurs compétences et leur mode d'intervention.